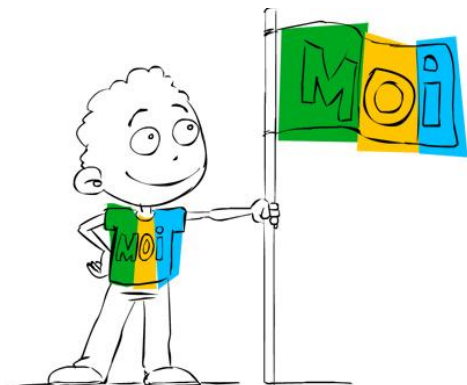




Les droits de l'enfant

20 Novembre, Journée internationale des droits de l'enfant



"Rien n'est plus important que de bâtir un monde dans lequel tous nos enfants auront la possibilité de réaliser pleinement leur potentiel et de grandir en bonne santé, dans la paix et dans la dignité."

Kofi A. Annan, Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies



Un peu d'histoire

Ce n'est qu'au XIX^{ème} siècle que l'enfant est reconnu comme un être à protéger. La réglementation du travail, de la justice et de la scolarisation des enfants fait alors ses premiers pas.

Le XX^{ème} siècle est le siècle des grandes avancées pour les droits de l'enfant :

Une Déclaration des droits de l'enfant, dite de Genève, est rédigée en 1923, par Mme Eglantyne Jebb (fondatrice de l'UISE). Cette Déclaration proclame les principes de base de la protection de l'enfant.

Elle devient alors la charte fondamentale de l'Union internationale de secours de l'enfant (UISE), puis elle est adoptée, l'année suivante, par la Société des nations.

La Déclaration de Genève est finalement reprise par les Nations unies lors de la création du Fonds de Nations unies pour l'enfant (Unicef).

- *Déclaration de Genève, 1923* : http://www.aidh.org/DE/DE_decla_03.htm

Une Déclaration des droits de l'enfant est adoptée à l'unanimité par les Nations unies et les 78 Etats alors membres en 1959.

- *Déclaration des droits de l'enfant, 1959* : http://www.aidh.org/DE/DE_decla_04.htm

La Pologne est à l'initiative, en 1978, de la **Convention internationale des droits de l'enfant**. Ce traité s'appuie sur les idées du Dr. Janusz Korczak, un pédiatre polonais qui a réfléchi aux droits permettant de protéger l'enfant, et ce dès le début du XX^{ème} siècle. Il place l'enfant au cœur du monde des adultes et affirme les droits spécifiques des enfants.

Pour aller plus loin :

"*Le droit des enfants au respect*", Janusz Korczak, 1929.



La Convention internationale des droits de l'enfant

La Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE) est un traité international rédigé sous l'égide de l'ONU. Elle a été adoptée par les Nations Unies le 20 novembre 1989. Ce traité a pour objet de reconnaître, de respecter et de protéger les droits des enfants aux travers de droits civils, économiques, politiques, sociaux et culturels.

Cette Convention concerne tous les enfants du monde jusqu'à leur 18 ans, sans aucune discrimination.

Aujourd'hui, 191 pays ont signé et ratifié cette Convention, soit l'ensemble des pays du monde à l'exception des Etats-Unis et de la Somalie. Ces pays se sont ainsi engagés à assurer les droits fondamentaux des enfants chez eux.

Ces droits sont les suivants :

Les droits civils garantissent :

- le droit à la vie
- le droit d'avoir un nom et une nationalité
- le droit à la vie privée
- le droit d'accéder à la justice
- le droit à la protection des enfants handicapés
- le droit à la non-discrimination

Les droits économiques garantissent :

- le droit à un niveau de vie suffisant
- le droit à la protection contre l'exploitation au travail (le travail forcé)
- le droit à la sécurité sociale

Les droits politiques garantissent :

- le droit d'avoir des opinions et de les exprimer (liberté d'association et de réunion, liberté d'expression, liberté de pensée, de conscience et de religion)
- le droit à la protection contre les mauvais traitements (mauvais traitements et torture)
- le droit à la protection contre la privation des libertés
- le droit à la protection contre la séparation d'avec les parents

Les droits sociaux garantissent :

- le droit d'être nourri et soigné par des médecins
- le droit à la protection contre toutes les formes d'exploitation (notamment l'exploitation sexuelle), l'enlèvement et la drogue
- le droit à la protection en cas de guerre (interdiction d'être soldat avant 15 ans)

Les droits culturels garantissent :

- le droit d'être éduqué (l'enseignement primaire doit être gratuit et obligatoire pour tous)
- le droit à une information appropriée
- le droit aux loisirs (jeux, culture, activités artistiques).

Liens : Le texte de la Convention internationale des droits de l'enfant, ici adapté à une lecture par les enfants :

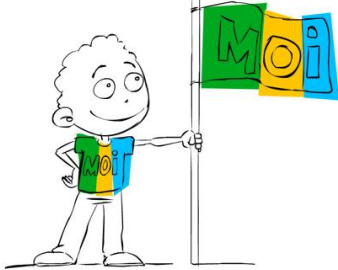
http://www.droitsenfant.fr/cide_enfant.htm

Le texte officiel de la Convention internationale relative aux droits de l'enfant :

<http://www2.ohchr.org/french/law/crc.htm>

Quelques droits de l'enfant en images

"J'ai le droit d'avoir un nom et une nationalité."



"J'ai le droit d'avoir une alimentation suffisante et équilibrée."



"J'ai le droit d'être protégé des maladies et d'être soigné."



"J'ai le droit d'aller à l'école."



"J'ai le droit d'être protégé de la violence et de l'exploitation"



"J'ai le droit de ne pas faire la guerre, ni de la subir."



"J'ai le droit d'avoir un refuge, d'être secouru."



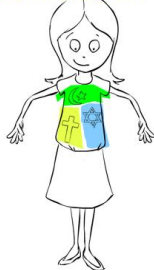
"J'ai le droit d'avoir une famille, d'être entouré et aimé."



"J'ai le droit de jouer, danser, chanter."



"J'ai le droit à la liberté de pensée et de religion."



"J'ai le droit d'être écouté des adultes et de leur dire « non »"





L'Unicef

L'Unicef est à pied d'œuvre dans plus de 150 pays et territoires du monde entier pour aider les enfants à survivre et à s'épanouir, de leur plus jeune âge jusqu'à la fin de l'adolescence. Premier fournisseur mondial de vaccins aux pays en développement, l'Unicef soutient la santé et la nutrition des enfants, l'accès à de l'eau potable et à des moyens d'assainissement, une éducation de base de qualité pour tous les garçons et toutes les filles et la protection des enfants contre la violence, l'exploitation sous toutes ses formes et le sida. L'Unicef est entièrement financé par des contributions volontaires de particuliers, d'entreprises, de fondations et de gouvernements.

Pour en savoir plus : www.unicef.fr

Ressources et Liens



ATELIER

Les Itinéraires de Citoyenneté

Les « Itinéraires de citoyenneté », organisée par le CIDEM en partenariat avec le ministère de l'Éducation Nationale, est une démarche pédagogique innovante qui s'articule autour des différentes journées commémoratives ou de sensibilisation à partir desquelles des actions citoyennes sont susceptibles d'être mises en œuvre, visent à proposer et donner aux acteurs de la communauté éducative des outils pédagogiques et éducatifs adaptés pour traiter et encourager une citoyenneté active et participative tout au long de l'année.

<http://itinerairesdecitoyennete.org>

« Droits de l'enfant » sur les Itinéraires de Citoyenneté :

Ressources pédagogiques (fiches pédagogiques, ressources iconographiques et textes de références)
<http://itinerairesdecitoyennete.org/index.php?page=content&site=20>

Droits partagés : des droits de l'homme aux droits de l'enfant

Base de données documentaire conçue par Elisabeth Auclair, retraçant l'évolution des droits de l'homme aux droits de l'enfant de 1789 à nos jours. Principales manifestations et événements concernant les droits de l'homme et les droits de l'enfant dans le monde. Possibilité de recherche par thème : exclusion et maltraitance, école, liberté d'expression, guerre, identité, justice, loisirs, santé, travail, vivre ensemble (dans la ville, en famille, discrimination et racisme, solidarité internationale). Des fiches pédagogiques complètent la documentation.

www.droitspartages.net

Recherche par thèmes : www.droitspartages.net/recherche_themes.php

Les droits de l'enfant : Quoi ? Où ? Quand ? Comment ?

Projet de classe sur une année scolaire (CM1). A partir d'une réflexion personnelle et collective, en utilisant le site Droits Partagés pour la constitution d'un album, témoin du chemin parcouru et socialisation du travail par l'intermédiaire du site.

www.droitspartages.net/pdf/fp_droits_de_l_enfant_quoi_quand_ou.pdf

Chantons pour les droits des enfants

A l'occasion des 20 ans de la Convention internationale des droits de l'enfant l'Unicef met à disposition une mallette pédagogique « Chantons pour les droits de l'enfant » autour d'une chanson d'Oxmo Puccino, composée spécialement pour l'occasion.

Télécharger la mallette : www.citoyendedemain.net/pdf/malette-unicef.zip

Pour en savoir plus : www.unicef.fr

“Astérix & le tour des droits” des enfants

Créé par la Défenseure des enfants et Albert Uderzo (créateur d’Astérix avec René Goscinny), ce jeu de l’oie permet aux enfants de 7 à 10 ans de découvrir les droits de l’enfant de manière ludique.

www.asterix.com/tour-des-droits/

Les petits citoyens

L’association *Les petits citoyens* est un véritable club ouvert à tous les enfants de 7 à 11 ans, mettant à leur disposition une gamme de solutions éducatives correspondant à leurs besoins, leurs envies d’action et leurs préoccupations.

30 clips dessins animés pour connaître les droits de l’enfant. Il vous suffit de contacter les petits citoyens :

www.lespetitscitoyens.com/



AGIR

Le Parlement des enfants

Depuis 1994, le Parlement des enfants réunit chaque année 577 enfants élus "députés juniors" par leurs camarades de classe, dans chacune des circonscriptions législatives de métropole et d’outre-mer. Cette manifestation est organisée en partenariat avec le ministère de l’Education Nationale et se déroule au Palais Bourbon, un samedi par an.

www.assemblee-nationale.fr/juniors/mondial/index.htm

Parrainage d’enfant

Aide et Action propose de parrainer un enfant pour lui permettre d’aller à l’école. Le parrainage va au-delà du simple don. Il vous donne l’opportunité de tisser un lien par la correspondance que vous entretenez avec votre filleul(e) ou les acteurs du projet.

www.aide-et-action.org/ewb_pages/p/parrainage.php



EN SAVOIR PLUS

La Convention internationale des droits de l’enfant

Texte de la Convention adaptée pour une lecture par les enfants.

http://www.droitsenfant.fr/cide_enfant.htm

Le texte officiel de la Convention internationale relative aux droits de l’enfant

<http://www2.ohchr.org/french/law/crc.htm>

Le Manifeste des enfants du XXI^{ème} siècle

A l’occasion, de l’entrée dans le XXI^{ème} siècle, l’UNESCO et l’Assemblée Nationale française ont décidé de rassembler des jeunes de tous les états membres de l’UNESCO pour leur permettre de réfléchir ensemble à leurs attentes et à leurs aspirations pour le XXI^{ème} siècle. Dans 178 pays, deux élèves, une fille et un garçon âgés de 14 à 16 ans ont été retenus pour représenter le Parlement Mondial des Enfants.

L’objectif principal de ce Parlement des jeunes était le suivant : finaliser et adopter, après une réflexion élargie, un Manifeste de la Jeunesse pour le XXI^{ème} siècle en préparation de l’année 2000, année internationale de la culture et de la paix.

www.aidh.org/DE/Parlem_Manif.htm

Portail des Droits de l’Enfant

Le Portail des Droits de l’Enfant est une réalisation de l’association humanitaire Humanium. Ce portail cherche à ouvrir un monde où la dignité des enfants devient réalité.

www.droits-enfant.org